

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN-BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux, le 9 décembre 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,21 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 juin 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 correspond à une baisse de -0,21 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux**  
**applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (hors TVA et hors CTA)**

**Distribution Publique**

Tarifs Publics	Prix
Tarif 304	
Abonnement mensuel en €	5,08
Prix du kWh en c€	7,52
Tarif 305	
Abonnement mensuel en €	16,17
Prix du kWh en c€	4,99
Tarif 401-404	
Abonnement mensuel en €	8,7
Prix du kWh en c€	8,19
Tarif 403	
Abonnement mensuel en €	131,62
Abonnement mensuel multi PCE en €	39,49
Prix du kWh en c€	4,45
Tarif 405	
Abonnement mensuel en €	25,16
Abonnement mensuel multi PCE en €	5,03
Prix du kWh en c€	4,86

Tarifs en Extinction	Prix
Tarif 301	
Abonnement mensuel en €	1,3
Prix du kWh en c€	12,62
Tarif 303	
Abonnement mensuel en €	29,54
Prix du kWh en c€	6,45
Tarif 307	
Abonnement mensuel en €	0
Prix du kWh en c€	3,38
Tarif 312	
Abonnement mensuel en €	4,85
Prix du kWh en c€	1,56
Tarif VGR 2	
Abonnement mensuel en €	16,94
Prix du kWh en c€	5,78
Tarif VGR 3	
Abonnement mensuel en €	19,94
Prix du kWh en c€	5,78
Tarif 414	
Abonnement mensuel en €	498,24
Prix du kWh d'hiver en c€	5,81
Prix du kWh d'été en c€	4,87
Tarif 440	
Abonnement mensuel en €	569,33
Prix du kWh en c€	5,62
Forfait Cuisine (code 345)	
Prix du kWh en c€	9,64

## Souscription

Tarif SMS (code 451)

Abonnement €/an	Abonnement 2 €/an	Prime fixe annuelle hiver €/MWh/j/mois	Prime fixe annuelle été €/(MWh/j)/mois	Prix proportionnel hiver en €/MWh	Prix proportionnel été en €/MWh
13 607,52	1 360,75	76,36	29,95	35,09	34,09

Réduction de 1 <sup>ère</sup> tranche (au- delà de 5 GWh) en €/MWh	Réduction de 2 <sup>ème</sup> tranche (au- delà de 24 GWh) en €/MWh	Remise de modulation en €/MWh	Remise d'effaçabilité en €/(MWh/j)/an
-0,5	-0,3	-0,40 €	-201,96 €